

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 17 octobre 2023

18h30 à Guilhaierand-Granges

Etaient présents : Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON (hors point 10), JAUBERT, JUNG, LAMBERT, PLACE, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DUBAY, DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU (hors point 10), LABADENS, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE.

Etaient excusés : Mesdames CHOVIN, CLEMENT, ROSSI pouvoir à GAUCHER, Messieurs AVOUAC, BROCHIER, BRUNET pouvoir à BONNET, DARD, DELOCHE, EYSSAUTIER, LARUE, MIZZI pouvoir à DUBAY, MONTIEL, ROBIN pouvoir à LABADENS, TEUFERT, VALLA, VALLON, VASSY.

Date de convocation : 6 octobre 2023 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 – Nombre de pouvoirs : 4

Ordre du jour

Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la réunion du 13 juin 2023
3. SCoT : information sur la modification du SRADDET pour intégration du ZAN
4. SCoT : présentation des nouveaux scénarios Omphale de l'Insee pour le Grand Rovaltain
5. SCoT : avancement de la révision du SCoT
6. SCoT : occupation du sol – développement et valorisation
7. SCoT : développement des énergies renouvelables
8. SCoT : projet de Schéma d'urbanisme commercial et des services
9. Syndicat : ressources humaines
 - a. Stagiairisation d'un agent
 - b. Ouverture d'un poste en catégorie B
10. Syndicat : désignation d'un déontologue
11. SCoT : projet de recherche multipartenariale Maltose

Questions diverses

Le Président Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h37.

Il donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Information sur les décisions prises par le Bureau ou courrier du Président

Projet de modification n°3 du PLU de Bourg-de-Péage	Avis favorable avec remarque
Projet de parc photovoltaïque flottant sur Châteauneuf-sur-Isère	Avis défavorable
Projet de parc photovoltaïque sur Montéléger	Avis défavorable
Projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Guilhaierand-Granges	Avis favorable avec remarque

1. Désignation du secrétaire de séance

Annie FOURNIER est désignée secrétaire de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

En l'absence de remarque, le PV de la séance du comité syndical du 13 juin 2023 dernier est approuvé à l'unanimité.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 25
- Pouvoirs : 4
- Pour : 29
- Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER (pouvoir de ROSSI), GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, PLACE, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de BRUNET), BRARD, CHAUMONT, DUBAY (pouvoir de MIZZI), DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS (pouvoir de ROBIN), MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023.

3. SRADDET : information sur la modification du SRADDET pour intégration du ZAN

Lionel BRARD rapporte l'évolution de la position régionale sur le ZAN et les avancées réglementaires et législatives intervenues en début d'été.

Le Comité syndical prend acte des avancées réglementaires et législatives sur le ZAN et le SRADDET.

4. SCoT : présentation des nouveaux scénarios Omphale de l'Insee pour le Grand Rovaltain

Lionel BRARD rapporte les nouveaux scénarios Omphale de l'Insee qui doivent conduire à s'interroger sur la pertinence de la trajectoire actuelle du SCoT. Il souligne en effet, le ralentissement de la croissance démographique et l'évolution de la pyramide des âges qui conduit à réinterroger le parcours résidentiel.

Le maintien de l'attractivité territoriale passera par la capacité à attirer les jeunes ménages et les entreprises, et à garantir un cadre de vie préservé.

Un travail en bureau sera réalisé à court terme sur cet enjeu.

Geneviève GIRARD note l'enjeu de la compatibilité des PLH avec le futur SCoT.

Il est précisé que les scénarios prospectifs devront nécessairement prendre en compte les PLH en cours et étudier d'éventuelles évolutions progressives.

Philippe HOURDOU souligne que l'impact du changement climatique risque de générer des flux de populations qu'il est trop tôt de qualifier ou de prendre en compte, compte-tenu des incertitudes.

Le Comité syndical prend acte des travaux en cours sur les scénarios démographiques du Grand Rovaltain.

5. SCoT : avancement de la révision du SCoT

Un point d'avancement sur les chantiers de la révision est effectué en séance.

Le Comité syndical prend acte des avancées des travaux relatifs à la révision du SCoT.

6. SCoT : occupation du sol – développement et valorisation

La base de données d'occupation et d'usage des sols (OCSOL) développée ces derniers mois est présentée en séance. Elle va maintenant pouvoir être valorisée sous forme de différents produits : partage de données brutes, page internet dédiée avec analyses statistiques commentées, infographie, tableaux de bord et cartes, productions de fiches à l'échelle communale.

Lionel BRARD souligne que l'expertise du syndicat dans ce domaine, profitera à l'ensemble des collectivités. Il propose l'acquisition d'une base de données sur la couverture végétale du territoire qui viendra renforcer le lien entre l'OCSOL et la nomenclature des sols (ZAN).

Le Comité syndical prend acte des avancées de l'OSCOL et donne un avis favorable pour l'acquisition d'une base de données de couverture végétale sur le Grand Rovaltain.

7. SCoT : développement des énergies renouvelables

Lionel BRARD rapporte la réalisation en cours d'un porter à connaissance des attendus du SCoT sur le lien entre développement des ENR, préservation des paysages et de la biodiversité. Il sera transmis à l'ensemble des communes qui doivent actuellement intégrer les dispositions de la loi APER.

Philippe LABADENS souligne que les EPCI doivent travailler en cohérence avec le SCoT sur ce sujet. Il note que le calendrier initial de la loi ne pourra pas être tenu.

Franck SOULIGNAC rappelle que les communes peuvent répondre qu'elles ne souhaitent pas développer certains dispositifs d'ENR.

Philippe HOURDOU précise qu'au-delà des zones d'accélération à définir par les communes, des obligations de production de photovoltaïque sur les bâtiments et les parkings s'imposent à tous.

Le Comité syndical prend acte des travaux en cours du SCoT sur l'intégration des dispositions de la loi APER.

8. SCoT : projet de schéma d'urbanisme commercial et des services

Jacques DUBAY rapporte le projet de SDUCS en discussion entre les 3 EPCI et le SCoT. Il indique que le portage pourrait être assuré par le syndicat qui poursuivrait un double objectif avec l'élaboration du SDUCS et la mise à jour du volet commerce du SCoT et notamment la partie logistique qui doit être ajoutée. Le portage d'une étude à cette échelle fait sens et la question des activités de service avec accueil de clientèle, mérite d'être étudiée, au même titre que les activités de commerce. L'élaboration d'un SDUCS permettra au territoire de se doter d'une stratégie en lieu et place d'une position défensive au grè des dossiers.

Le syndicat est dans l'attente d'une note de précision des enjeux de la part des 3 EPCI.

Le Comité syndical prend acte de l'avancée du SDUCS.

9. Syndicat : ressources humaines

Philippe LABADENS rapporte l'avis du bureau qui propose de sécuriser les compétences nécessaires pour le suivi de la révision du SCoT, sa mise en œuvre et la bonne réalisation des chantiers qui en découle.

a) Stagiairisation sur le poste de Chargé de mission Observatoire, SIG et études pour le suivi des indicateurs et outils de mise en œuvre du SCoT

Il est proposé de stagiairiser l'agent en poste actuellement qui a validé le concours d'ingénieur territorial correspondant au poste et le développement en cours des missions d'observations et d'études,

Cette délibération n'aura pas pour effet d'accroître l'effectif de l'équipe du syndicat qui reste inchangé.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 25
- Pouvoirs : 4
- Pour : 29
- Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER (pouvoir de ROSSI), GENTIAL, GIRARD, GUILLOIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, PLACE, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de BRUNET), BRARD, CHAUMONT, DUBAY (pouvoir de MIZZI), DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS (pouvoir de ROBIN), MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le comité syndical à l'unanimité donne un avis favorable à la stagiairisation de l'agent occupant le poste de Chargé de mission Observatoire, SIG et études pour le suivi des indicateurs et outils de mise en œuvre du SCoT.

b) Ouverture d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe en catégorie B sur le poste de Chargée de mission urbanisme réglementaire du SCoT

Il est proposé au regard des nécessités de services du syndicat et l'évolution des missions spécifiques à ce poste, de créer un emploi permanent de technicien principal de 1^{ère} classe en catégorie B.

Le contrat de l'agent occupant ce poste, actuellement en catégorie A, se terminant en mars 2024, il s'agira alors de supprimer un emploi d'ingénieur territorial de catégorie A.

Cette délibération n'aura pas pour effet d'accroître l'effectif de l'équipe du syndicat qui reste inchangé.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 25
- Pouvoirs : 4
- Pour : 29
- Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER (pouvoir de ROSSI), GENTIAL, GIRARD, GUILLOIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, PLACE, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de BRUNET), BRARD, CHAUMONT, DUBAY (pouvoir de MIZZI), DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS (pouvoir de ROBIN), MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le comité syndical à l'unanimité donne un avis favorable à l'ouverture d'un poste au grade de technicien principal de 1^{ère} classe en catégorie B.

10. Syndicat : désignation d'un déontologue

Philippe LABADENS propose que le syndicat conventionne avec le CDG de la Drôme pour la désignation d'un référent déontologue conformément au décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local issu de la loi 3DS.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 23
- Pouvoirs : 4
- Pour : 27

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

- Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER (pouvoir de ROSSI), GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, PLACE, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de BRUNET), BRARD, CHAUMONT, DUBAY (pouvoir de MIZZI), DUCLAUX, GAUTHIER, LABADENS (pouvoir de ROBIN), MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical à l'unanimité donne un avis favorable au conventionnement avec le centre de gestion de la Drôme pour la désignation d'un référent déontologue.

11. SCoT : projet de recherche multipartenariale Maltose

Lionel BRARD rappelle que le syndicat est lauréat d'un appel à projet national de l'Ademe qui lui permet de collaborer entre autres avec le Cerema et le CNRS.

Ce projet doit déboucher sur la création de deux outils avec une licence d'utilisation pendant 8 ans, dont le territoire (syndicat et collectivités) pourra bénéficier, en plus de la montée en compétence du syndicat dans ce domaine.

L'Ademe demande la validation d'un accord de consortium entre les partenaires. Considérant que l'accord de consortium négocié est concordant avec les dossiers techniques du projet et qu'il reprend les conditions posées par le syndicat, il est proposé de signer l'accord.

Geneviève GIRARD s'interroge sur l'articulation avec le positionnement régional sur le ZAN.

Lionel BRARD souligne que les outils et les compétences développés dans le cadre de ce projet bénéficieront nécessairement au syndicat, notamment à travers l'approche du sol.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 25
- Pouvoirs : 4
- Pour : 29
- Mesdames CHAZAL, FOURNIER, GAUCHER (pouvoir de ROSSI), GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, PLACE, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET (pouvoir de BRUNET), BRARD, CHAUMONT, DUBAY (pouvoir de MIZZI), DUCLAUX, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS (pouvoir de ROBIN), MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, VALETTE.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le comité syndical donne à l'unanimité un avis favorable au projet d'accord de consortium du projet MALTOSE.

Questions diverses et point d'information

- Agenda et événements du syndicat

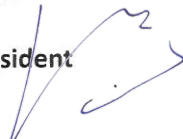
Calendrier des instances à venir

- Comité mardi 19 décembre à Mauves

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 20h05.

Lionel BRARD

Président



Annie FOURNIER

Secrétaire de séance

